Chambre régionale des comptes Île-de-France

Régie Eau de Paris (Ville de Paris)

Exercices 2019 et suivants

Depuis 2010, la Ville de Paris a confié la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable à la régie municipale Eau de Paris, avec trois objectifs : une plus grande efficacité du service, une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales et patrimoniales et une maîtrise des coûts débouchant sur un prix de l'eau acceptable pour les usagers. La régie a également été chargée par la Ville de Paris de la gestion et de l'optimisation du réseau d'eau non potable, dont le maintien a paru nécessaire pour lutter plus efficacement contre les effets du réchauffement climatique. La régie distribue de l'eau quotidiennement à trois millions d'usagers, habitants de la capitale, salariés et touristes présents sur le territoire.

Les principaux constats de la chambre

- Un patrimoine industriel de production et de distribution de l'eau potable en bon état et une qualité de l'eau distribuée aux Parisiens conforme aux exigences réglementaires
- Un dispositif spécifique de protection des captages, adapté aux territoires sur lesquels ils sont installés. Ce dispositif d'aide aux agriculteurs vise un changement durable des pratiques en réduisant les intrants et en favorisant l'agriculture biologique
- Des tarifs d'Eau de Paris qui demeurent inférieurs aux moyennes régionales et nationales constatées pour le prix de l'eau potable
- Une situation financière fragilisée en raison de l'augmentation des charges de fonctionnement et de la masse salariale, ainsi que de la baisse régulière des consommations d'eau, mais une solvabilité contenue à moyen terme grâce à la solidité des éléments du bilan de la régie
- Un réseau d'eau non potable qui constitue un levier important pour permettre à la Ville d'atteindre ses objectifs d'adaptation au changement climatique, mais que la régie peine à fiabiliser

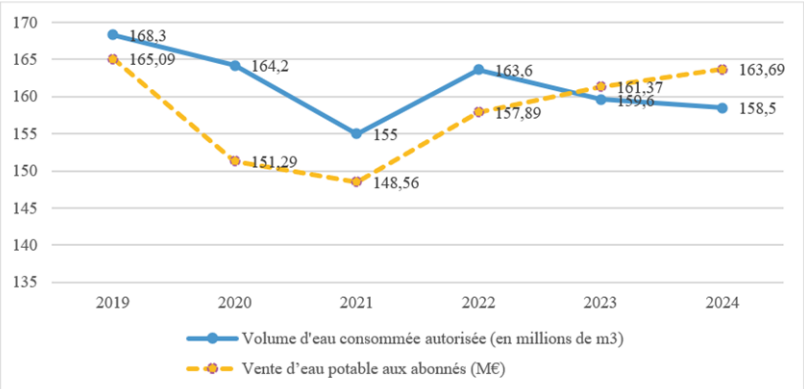
Les principales recommandations de la chambre

- Adopter une présentation des comptes au conseil d'administration permettant à celui-ci d'avoir l'assurance que l'activité « eau potable » ne finance pas l'activité « eau non potable »
- Actualiser le plan d'affaires pour le réseau d'eau non potable

Trois chiffres clés

- **160 millions de m³** : production annuelle d'eau potable par Eau de Paris, issus pour moitié de prélèvements effectués dans la Seine et la Marne et pour l'autre moitié dans des nappes souterraines situées en Île-de-France et acheminés vers Paris via 470 km d'aqueducs
- **2,03 € TTC/m³** : prix de l'eau potable à Paris en 2025[1] (moyenne nationale à 2,50 € TTC/m³)
- **-31 %** : diminution du résultat d'exploitation entre 2019 et 2024, en raison de l'effet conjoint de la hausse des charges de fonctionnement et de la diminution de la consommation d'eau

Évolution comparée des volumes vendus et des recettes de ventes d'eau



Source : CRC à partir des données Eau de Paris

Lien vers le rapport : https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2026-09/IDR2026-28.pdf

[1] Le prix du service de l'eau potable (en € TTC au m3) est établi sur la base d'une consommation annuelle de référence de 120 m3. Le prix comprend les redevances et les taxes.